

REPUBLIQUE FRANCAISE
 Département du Doubs
 Canton de Bethoncourt
 COMMUNE DE NOMMAY

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE
 DU CONSEIL MUNICIPAL DE NOMMAY
 DU 27 JUIN 2018**

Convocation	Affichage du compte rendu	Membres en exercice	Présents	Absents	Procurations
21/06/2018	29/06/2018	19	11	8	8

L'an deux mille dix-huit, le **vingt-sept juin à dix-huit heures quarante-cinq minutes**, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni en **session ordinaire** au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Thierry BOILLOT, Maire.

Présents : Thierry BOILLOT, Laurence HUSSON (arrivée à 18h55), Thierry THEVENOT, Olivier CURTI, Christophe LECHINE, Rachel BULME, Elise MICHELI, Elodie LAURENT, Mickaël VINCENT, Niko JURIC, Eric MARCOT.

Absents excusés :

Conseillers municipaux	Ayant donné pouvoir à
Damien JACQUOT	Thierry THEVENOT
Christiane FRANK GIRARD	Laurence HUSSON
David BRESSON	Christophe LECHINE
Patricia NASAZZI	Rachel BULME
Joëlle BATTAGLIA	Elise MICHELI
Béatrice DUFOUR	Elodie LAURENT
Jean WILK	Thierry BOILLOT
Jocelyne GOLL	Olivier CURTI

Absent : néant

Assistait à la séance : Mme Maud BROCARD, secrétaire de Mairie

Après avoir procédé à l'appel du conseil municipal, il a été procédé conformément à l'article L2121.15 du Code Général des Collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris dans le conseil municipal, **Elodie LAURENT** ayant obtenu l'unanimité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

La séance a été déclarée ouverte

INFORMATIONS : décisions du Maire. Le Maire donne lecture des décisions prises en vertu de la délégation du Conseil Municipal, du 18 avril 2014, depuis la dernière réunion

2018-01	Réalisation d'une clôture autour de l'école primaire	13 725 € HT
2018-02	Travaux de rénovations des murs de la salle J. Prévert	16 998.97 € HT
2018-03	Bail de location à l'espace 1790 – Cabinet infirmière	165 € TTC/mois
2018-04	Travaux de rénovation des plafonds salle J. Prévert	15 150 € HT
2018-05	Location entrepôts PEVESCAL	700 € HT/mois
2018-06	Columbarium	8 380 € HT

INTERVENTION : Interpellation d'Eric MARCOT envers Rachel BULME, s'agissant d'un sujet extérieur au conseil municipal, Monsieur le Maire, a demandé le traitement de ce sujet à l'extérieur de la séance du Conseil.

QUESTIONS N°2018-22 :

- **Approbation du Conseil Municipal ORDINAIRE du 11/04/2018**

Le compte-rendu de la séance ORDINAIRE du 11/04/2018 est approuvé : à l'unanimité

- **Approbation du Conseil Municipal EXTRAORDINAIRE du 03/05/2018**

Le compte-rendu de la séance EXTRAORDINAIRE du 03/05/2018 est approuvé : à l'unanimité

- **Approbation du Conseil Municipal EXTRAORDINAIRE du 11/05/2018**

Le compte-rendu de la séance EXTRAORDINAIRE du 11/05/2018 est approuvé : à l'unanimité

DELIBERATION N°2018-23

OBJET : Prestation de Délégué à la Protection des Données

Réalisée par l'Agence Départementale d'appui aux Territoires (AD@T)

Vu le Règlement Général sur la Protection des Données (UE 2016/679) du 27 avril 2016, donnant obligation aux collectivités de nommer un Délégué à la Protection des Données, et de respecter ledit règlement,

Vu les statuts de l'AD@T, tels qu'adoptés lors de l'Assemblée générale constitutive du 12 octobre 2016 et modifiés le 9 décembre 2017,

Vu la délibération du conseil d'administration de l'AD@T en date du 13 mars 2018 portant sur la mise en place d'une prestation de Délégué à la Protection des Données par l'AD@T, destinée à ses collectivités adhérentes, au titre de ses missions optionnelles,

Exposé :

M. le Maire fait part au conseil municipal de la proposition de l'AD@T de fournir une prestation de Délégué à la Protection des Données, destinée à ses collectivités adhérentes, au titre de ses missions optionnelles,

Cette prestation permettra à la collectivité de nommer l'ADAT en tant que personne morale pour être Délégué à la Protection des Données et de se mettre en conformité avec le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD).

Les missions du Délégué à la Protection des Données consistent à :

- Accompagner la collectivité dans l'inventaire des traitements de données à caractère personnel
 - Recenser tous les traitements utilisant des données à caractère personnel
 - Vérifier la licéité, la conformité des traitements concernés
 - Remplir le registre des traitements en respectant le formalisme nécessaire
 - Apporter des recommandations de mise en conformité sur les traitements recensés

- Auditer la sécurité de la collectivité
 - Réalisation de l'audit de Sécurité
 - Faire des préconisations pour améliorer le niveau de sécurité

- Sensibiliser les élus et les agents sur les multiples principes du RGPD et ses obligations
 - Le RGPD : définition et obligations
 - La sécurité appliquée aux Données personnelles
 - L'utilisation au quotidien des données personnelles
 - Les droits des usagers
 - Obtenir le consentement des usagers
 - Les incidents : comment les gérer
 - Se préparer à un contrôle de la CNIL

- Etre le référent dans la collectivité pour toutes les questions de l' élu et des agents relatives à la gestion des données à caractère personnel
 - Mise en place de nouveaux traitements
 - Licéité et conformité des traitements
 - Assister l' élu dans les études d'impact sur la vie privée (EIVP ou PIA) préalables à la mise en œuvre des traitements susceptibles d'engendrer un risque élevé pour les droits et libertés des personnes concernées (Art35)
 - Accompagner la collectivité dans les réponses à donner à une personne faisant une demande de droits (accès, modification, suppression, portabilité) relative à ses données personnelles gérées par la collectivité
 - Accompagner la collectivité dans les actions à mener lors d'une violation de données à caractère personnel

- Contrôler régulièrement le respect au RGPD et au droit national en matière de protection des données

- Documenter
 - Les preuves de conformité
 - Les actions de sensibilisation à destination des élus et des agents
 - Les actions menées sur les traitements
 - Les actions menées sur les données suite à une demande de personnes concernées
- Etre le référent de la collectivité devant la CNIL en cas de questionnement ou de contrôle

Cette prestation est de nature intellectuelle et n'a pas pour but la préconisation de produits logiciels ou matériels.

Elle se décomposera en 2 phases :

- La phase de mise en conformité avec le Règlement Général sur la Protection des Données, avec toutes les missions énumérées plus haut,
- La phase de suivi qui permettra de maintenir cette conformité en réalisant des audits, et de nouvelles actions de sensibilisation.

Tarifification

DESIGNATION	TOTAL HT
Phase 1 : Mise en conformité (Forfait)	800 €
Phase 2 : Suivi annuel sur la durée de la convention	400 €
<i>TOTAL H.T. phase 1 + phase 2</i>	1 200 €
<i>MONTANT DE LA TVA (TVA à 20 %)</i>	240 €
TOTAL GENERAL TTC	1 440 €

Délibération

Après avoir entendu M. Le Maire et en avoir délibéré,
Le conseil municipal,

- Décide d'adhérer à la prestation de l'AD@T de mise à disposition d'un Délégué à la Protection des Données mutualisé
- Désigne L'AD@T comme personne morale pour être son Délégué à la Protection des Données
- Autorise M. le Maire ou son représentant à prendre toutes les décisions et à signer tous les documents concrétisant cette décision, notamment la convention avec l'AD@T et les conditions tarifaires.

Cette décision est adoptée : **à l'unanimité**

DELIBERATION N°2018-24

OBJET : DESIGNATION DU JURY D'ASSISES 2019

Conformément à l'arrêté préfectoral, il convient de tirer au sort publiquement trois jurés à partir de la liste électorale de la commune. Ce tirage désigne 3 personnes majeures de plus de 23 ans et de moins de 70 ans (conformément à l'article 255 du code de procédure pénale).

COMMUNE DE NOMMAY

Compte-rendu du conseil municipal du 27 juin 2018

Lors du conseil municipal du 11 avril 2018, AFFAIRE n°2, les 3 personnes suivantes ont été tirées au sort :

- SANTILLI Gina épouse HUMBERT – Sis 14 rue des coquelicots
Née le 27/11/1963 à Belfort

- CRETELLE Nathalie épouse EUVRARD – Sis 2 rue sous le coteau
Née le 24/08/1968 à St Quentin

- CALINON Guillaume 20 rue de Grand-Charmont
Né le 20/03/1992 à Montbéliard

Toutefois, le courrier adressé à Mme CRETELLE Nathalie, épouse EUVRARD – Sis 2 rue sous le coteau - Née le 24/08/1968 à St Quentin a été retourné par le policier municipal en charge de la distribution du courrier aux Foyens. En effet, la personne précitée n'habite plus Nommay et n'a pas laissé d'adresse pour le suivi de son courrier.

Après avoir pris attache auprès du service de la Réglementation Générale et des Elections de la Préfecture de Besançon, un tirage au sort public d'une nouvelle personne doit être reconduit.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal de tirer au sort publiquement 1 nouveau juré à partir de la liste électorale de la commune. Ce tirage désigne 1 personne majeure de plus de 23 ans et de moins de 70 ans (conformément à l'article 255 du code de procédure pénale).

Mme FERRAND épouse RAIMUNDO Catherine Né(e) le : 04/01/1961 à MANDEURE (Doubs) – Sis 1 Impasse des Pommiers

A été tirée au sort publiquement et en sera avertie par courrier.

Cette décision est adoptée : **à l'unanimité.**

DELIBERATION N°2018-25

OBJET : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur l'Adjoint aux finances, Olivier CURTI, qui propose d'allouer les subventions suivantes aux associations citées ci-après, selon plusieurs critères : nombre d'adhésions, participation à la vie du village...

ASSOCIATIONS DE NOMMAY	SUBVENTIONS
ATELIER CULINAIRE	150 €
AAPPMA LA FOYENNE	1 130 €
ANCIENS COMBATTANTS	630 €
CLUB DU MOULIN	690 €
CCINO	1 620 €
ENTENTE NOMMAY-VIEUX CHARMONT	1 240 €
JUDO CLUB DE NOMMAY	850 €
LA RECREFOYINE	450 €
LES PETITS CHAUSSONS	860 €
NOMMAY CREATIONS	730 €
NOMMAY GYM FORME LOISIRS	300 €
POLYFOLIE'S	75 €
ACCA -CHASSE	155 €
TENNIS CLUB DE NOMMAY	510 €
AUTOMOBILES DU LION	90 €
WINDSURF	30 €
ESPRIT CARPE	30 €
COMITE DES FETES	2 120 €
KARATE	30 €
SOL Y TIMBA	30 €
TOTAL	11 720 €

ASSOCIATIONS EXTERIEURES	SUBVENTIONS
AMICALE SAPEURS POMPIERS	250 €
ASSOCIATION LES VERGERS VIVANTS	50 €
ATHLETIC CLUB DE CHATENOIS	50 €
CAF MONTBELIARD	30 €
CENTRE COMMUNAL D' ACTIONS SOCIALES	140 €
ENTENTE NOMMAY-VIEUX CHARMONT ECOLE DE FOOT	350 €
HARMONIE GRAND-CHARMONT	100 €
LA DISTRACTION DES MALADES	100 €
LA PREVENTION ROUTIERE DU DOUBS	100 €
LES AMIS DE L'HOPITAL	100 €
SOCIETE HISTOIRE NATURELLE	50 €
ASCAP DANSE	80 €
POMPIERS DE BETHONCOURT	100 €
TOTAL	1 500 €

Total général (subventions versées aux associations Foyennes + subventions versées aux associations extérieures à Nommay) : **13 220 €**

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur l'adjoint aux finances et en avoir délibéré, le conseil municipal, vote les subventions citées ci-dessus.

Cette décision est adoptée : **à l'unanimité**

DELIBERATION N°2018-26

OBJET : VENTE DE TERRAIN COMMUNAL

M. le Maire donne la parole à Monsieur l'Adjoint délégué aux finances, Olivier CURTI, qui expose que la commune est propriétaire de parcelles cadastrées non mises en valeur en direction de Dambenois. Aussi, il propose de vendre une d'entre elles à M. PERRETTE Fabien de Dambenois.

Section	Parcelle	Lieudit	Superficie
AI	158	Grands bois dessous	9a 79ca Soit 979 m ²

Monsieur l'Adjoint délégué aux finances propose de fixer le prix de vente de cette parcelle de vergers à 1.50 € le m², Monsieur l'Adjoint délégué aux finances précise que l'estimation du service France Domaine était de 1 € le m² classées en zone Ni du PLU en 2016 (estimation minimale).

Monsieur l'Adjoint délégué aux finances propose que cette vente s'accompagne d'une réserve perpétuelle et inaliénable :

- Que la destination du projet de l'acheteur soit de caractère exclusivement environnemental, animalier et naturel dans le respect du plan local d'urbanisme de Nommay.

Monsieur l'Adjoint délégué aux finances propose que cette vente s'accompagne des conditions suivantes :

- Les frais de bornages et de mutations soient à la charge exclusive de l'acquéreur
- Le notaire rédacteur de l'acte soit Maître Heuberger Carole, notaire de la commune
- La vente soit de 979 m² x1.5 € soit un total de 1 468.50 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- Approuve la proposition de Monsieur l'Adjoint délégué aux finances : la réserve perpétuelle et inaliénable, ainsi que les conditions précitées.
 - Fixe le prix de vente de la parcelle à 1 468.50 €
 - Autorise la cession de la parcelle précitée et donne tout pouvoir au Maire pour poursuivre l'exécution de la présente délibération et notamment pour signer tous documents se rapportant à ces aliénations en tant que représentant de la Commune.
 - Charge l'Etude de Maître HEUBERGER Carole Notaire à Sochaux, de l'établissement des actes notariés.
- Autorise le Maire à émettre les titres de recette correspondants

Cette décision est adoptée : à **10 voix pour et 1 voix contre** (E. MARCOT)

DELIBERATION N°2018-27

OBJET : VENTE DE VEHICULE COMMUNAL ET EQUIPEMENTS

M. le Maire donne la parole à Monsieur l'Adjoint délégué aux finances, Olivier CURTI, qui expose que la commune est propriétaire :

- d'un UNIMOG AM74 U900,
- d'une lame de déneigement,
- d'une trémie de salage.

Aussi Monsieur l'Adjoint délégué aux finances propose de faire reprendre par les Etablissements CASSANI-DUBOIS, l'ensemble du matériel ci-dessus désigné, selon la proposition commerciale des Etablissements CASSANI-DUBOIS du 04/04/2018, à hauteur de 3 000 € TTC

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- Approuve la proposition de reprise par les Etablissements CASSANI-DUBOIS.
- Fixe le prix de reprise à 3 000 € TTC
- Autorise la transaction précitée et donne tout pouvoir au Maire pour poursuivre l'exécution de la présente délibération et notamment pour signer tous documents se rapportant à ces aliénations en tant que représentant de la Commune.

- Autorise le Maire à émettre les titres de recette correspondants

Cette décision est adoptée : **à l'unanimité**

QUESTION : TARIFS EXTRASCOLAIRES DU MERCREDI MATIN, CLSH, RENTREE SCOLAIRE 2018/2019

DELIBERATION AJOURNEE

DELIBERATION N°2018-28

OBJET : TARIFS SORTIE CLSH A LA FERME AVENTURE A LA CHAPELLE-AUX-BOIS

Monsieur le Maire expose que le centre de loisirs municipal le Verger des P'tits Foyens, sur la proposition de la Directrice, organisera une Visite de la Ferme Aventure à la Chapelle-Aux- Bois avec le transport, pendant les vacances d'été 2018.

Aussi, Monsieur le Maire propose de tarifer la sortie de la façon suivante :

- 8 euros de participation pour les enfants domiciliés à Nommay.
- 9 euros de participation pour les enfants domiciliés à l'extérieur de Nommay

Après avoir entendu Monsieur le Maire et en avoir délibéré,
Le conseil municipal, décide d'adopter les tarifs proposés ci-dessus.

Cette décision est adoptée : **à l'unanimité**

QUESTIONS DIVERSES

Animations :

- Fête des écoles le 30 juin 2018
- Fête Nationale le 13 juillet 2018

Autre rendez-vous :

- Réunion publique d'information sur la médiathèque, le 2 juillet 2018
- Le Lion le 23 septembre 2018 (réunion d'organisation en cours)

Réunion :

Constitution d'un comité consultatif courant septembre pour travailler sur la délégation du Maire (délibération du 18/04/2014).

Séance levée à 21h15

Le Maire

Thierry BOILLOT

COMMUNE DE NOMMAY

Compte-rendu du conseil municipal du 27 juin 2018

